

# REGLEMENT INTERIEUR DU TENNIS CLUB D'IRIGNY

## **CLUB DE TENNIS**

Les courts sont municipaux et la gestion est assurée par le bureau de la section tennis, qui est une des 9 sections de la JSI, club omnisport de la commune. Le club de tennis est affilié à la FFT.

## **ADHESION**

Elle est obligatoire pour jouer sur les courts, et comprend la licence FFT. Le paiement de l'adhésion s'effectue à partir du mois de septembre. La saison tennistique commence au 1<sup>er</sup> septembre et s'achève au 31 août.

## **LES INSTALLATIONS**

5 courts sont mis à la disposition des adhérents : 3 extérieurs en quick et 2 couverts en green set.  
4 courts éclairés : des monnayeurs à jetons sont installés pour les courts 1, 2, 4 et 5, accessibles dans le local à proximité du portail du club (courts 1 et 2), à l'intérieur des courts couverts (4 et 5). Les jetons de lumière sont vendus au prix de 0,5€ pour 1h. Les adhérents peuvent se les procurer aux heures de permanences du bureau, les samedis de 10h à 12h sauf vacances.

## **ACCES AUX COURTS**

La réservation des courts se fait par internet, via la plateforme ADOC. Il n'est possible de faire qu'une réservation à la fois. Le court est réservé pour une seule heure avec 2 noms d'adhérent(e)s, ou 1 adhérent(e) et 1 invité(e).

Les adhérent(e)s peuvent se procurer des tickets invités au prix de 4€/ticket aux heures de permanences du bureau. Les tickets invités sont crédités sur le compte ADOC de l'adhérent(e).

Un retard de 10 minutes de la part des joueurs(ses) ayant réservé annule la réservation. Le court est alors considéré comme libre.

L'accès sur les courts se fait à l'aide d'un badge magnétique. Le badge est délivré à la demande de l'adhérent(e) lors de son adhésion, contre une caution de 16€. Le badge reste valable d'une année sur l'autre en cas de renouvellement de l'adhésion. Il doit être restitué en cas de non renouvellement ; la caution est alors restituée.

L'usage du badge est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation, et ne peut en aucun cas être utilisé pour des personnes extérieures au club sans acquittement d'un ticket invités, pour 1h de réservation.

Des plages horaires sont retenues dans la semaine et les week end pendant certaines périodes de l'année : pour l'école de tennis qui est prioritaire durant l'année scolaire, pour les stages enfants et adultes lors des vacances scolaires, pour l'accueil d'établissements scolaires, pour les compétitions : les 3 tournois open, jeunes et interne, les matchs par équipes. Pendant les périodes de compétition, les juges arbitres veilleront dans la mesure du possible à laisser un court disponible pour les adhérent(e)s loisir.

